

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00165
Numéro SIREN : 452 260 847
Nom ou dénomination : EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 1722

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	8 337 671		8 337 671	8 227 106
Prêts	177		177	177
Total	8 337 848		8 337 848	8 227 283
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	260 927	43 271	217 656	189 108
Fournisseurs débiteurs				324 000
Etat, Impôts sur les bénéfices	32 065		32 065	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	139 671		139 671	74 099
Autres créances	10 000		10 000	501 451
Divers				
Valeurs mobilières de placement	859 360		859 360	859 360
Disponibilités	182 000		182 000	919 265
Charges constatées d'avance	8 464		8 464	7 822
Total	1 492 488	43 271	1 449 217	2 875 105
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	9 830 335	43 271	9 787 064	11 102 389

Bilan

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 765 802	2 765 802
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	350 399	350 399
Réserve légale	276 580	276 580
Autres réserves	3 672 911	3 570 903
Résultat de l'exercice	105 752	2 102 008
Provisions réglementées	37 633	37 633
Total	7 209 077	9 103 325
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
<i>Emprunts</i>	947 465	1 116 675
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	947 465	1 116 675
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	912 328	35 380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 120	769 613
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		7 205
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	43 488	67 215
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 541	1 415
Dettes fiscales et sociales	45 029	75 835
Autres dettes	45	1 560
Total	2 577 987	1 999 063
TOTAL PASSIF	9 787 064	11 102 389

Compte de résultat

	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	%	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	716 782	100,00	696 680	100,00	20 101	2,89
CHIFFRE D'AFFAIRES	716 782	100,00	696 680	100,00	20 101	2,89
Total	716 782	100,00	696 680	100,00	20 101	2,89
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Total						
MARGE SUR M/SES ET MAT	716 782	100,00	696 680	100,00	20 101	2,89
PRODUITS						
Autres produits	3		2		1	53,80
Total	3		2		1	53,80
CHARGES						
Autres achats et charges externes	708 767	98,88	665 411	95,51	43 356	6,52
Impôts, taxes et versements assimilés	2 372	0,33	2 374	0,34	-2	-0,08
Amortissements et provisions	19 870	2,77			19 870	
Autres charges	1		1			
Total	731 010	101,99	667 786	95,85	63 224	9,47
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14 226	-1,98	28 896	4,15	-43 122	-149,23
Produits financiers	155 744	21,73	1 653 346	237,32	-1 497 602	-90,58
Charges financières	20 584	2,87	4 297	0,62	16 287	379,00
Résultat financier	135 159	18,86	1 649 049	236,70	-1 513 889	-91,80
RESULTAT COURANT	120 934	16,87	1 677 945	240,85	-1 557 011	-92,79
Produits exceptionnels			2 180 559	312,99	-2 180 559	-100,00
Charges exceptionnelles			1 690 260	242,62	-1 690 260	-100,00
Résultat exceptionnel			490 299	70,38	-490 299	-100,00
Impôts sur les bénéfices	15 182	2,12	66 236	9,51	-51 054	-77,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	105 752	14,75	2 102 008	301,72	-1 996 256	-94,97

Comptes Annuels **2022**

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2022** , dont le total est de **9 787 064 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un **bénéfice de 105 752 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 2 765 802 euros
Siège social : 2, allée d'Evry, 54600 VILLERS LES NANCY
452 260 847 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 FEVRIER 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 aout 2022** s'élevant à **105 751,62 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	105 751,62 euros
En distribution de dividendes Soit 3,19 euros par action	100 000,00 euros
En autres réserves	5 751,62 euros

Le paiement des dividendes sera effectué courant **mars 2023**.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 41,60 euros et le montant des revenus distribués non éligibles s'élève à 99 958,40 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2019 : 440 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 140,79 euros,
- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Exercice clos le 31 août 2020 : 500 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,
- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 439 859,21 euros.

Exercice clos le 31 août 2021 : 2 00 000 euros

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 831,87 euros
- le montant des revenus distribués des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 non éligibles s'élève à 1 999 168,13 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
La Présidente**

**Société EXPERTIS 2G
Armelle BRICHLER**

